

CONFÉRENCE DES MAIRES Lors de son assemblée générale, les maires présents ont adopté à une écrasante majorité une résolution qui encourage les Prévôtois à voter en faveur du maintien de Moutier dans le canton de Berne

Le torchon brûle entre la CMJB, Moutier et Sainti

PHILIPPE OUDOT

Les maires de Moutier et de Saint-Imier étaient absents, hier soir, lors de l'assemblée générale de la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Biemme (CMJB) qui s'est tenue dans la cité seelandaise. Et pour cause: un de points à l'ordre du jour portait sur l'adoption d'une résolution concoctée par le comité de la CMJB, sur mandat de l'assemblée des maires. Une résolution par laquelle la CMJB entend défendre les intérêts de la majorité des communes pour un Jura bernois intact et fort.

Si tous les autres points à l'ordre du jour ont passé comme une lettre à la poste, celui portant sur l'adoption de cette résolution a donné lieu à quelques explications de la part de la présidente Virginie Heyer. Dans sa présentation de ce point, elle a indiqué que le Conseil municipal de Moutier, mais aussi le maire de Saint-Imier Patrick Tanner, s'opposaient fermement à la proposition de résolution (voir ci-dessous). Celle-ci a toutefois été adoptée par 22 voix contre une et deux abstentions.

Trois missives

Mais avant de soumettre le texte à l'assemblée, la présidente a donné lecture de deux lettres envoyées au nom du Conseil

municipal de Moutier par Maxime Zuber et Christian Vaquin, respectivement maire et chancelier, ainsi que de celle du maire de Saint-Imier Patrick Tanner.

Dans la 1re missive prévôtoise, le Conseil municipal constate que le comité de la CMJB s'adresse aux citoyens prévôtois en vue d'influencer la votation communale du 18 juin 2017. Or, il estime qu'il s'agit d'un scrutin communal et donc que cette résolution interfère «dans un processus démocratique local et constitue une atteinte à l'autonomie communale», en flagrante violation de ses statuts.

Faisant référence à la volonté du Conseil exécutif d'assurer le bon déroulement du scrutin et de garantir la liberté de vote des citoyens, le Conseil municipal considère que la prise de position de la CMJB «ouvre la perspective d'une plainte en matière communale, voire d'un recours subséquent portant sur le résultat de la votation». Il qualifie la résolution de «projet déséquilibré, orienté et donc nullement objectif, qui n'expose pas les arguments qui pourraient militer en faveur d'un rattachement au canton du Jura».

Si la résolution devait être adoptée, le Conseil municipal assure qu'il saisira les instances de plainte et de recours pour faire reconnaître son bon droit et an-



La présidente Virginie Heyer a dénoncé une forme de chantage. RETO PROBST

nonce qu'il suspendra toute collaboration avec la CMJB. Dans la seconde, l'exécutif confirme le teneur de sa 1re lettre et annonce qu'il saisira la Préfecture en cas d'adoption du texte.

Quant à Patrick Tanner, il affirme «à titre personnel» ne pouvoir souscrire à une telle démarche car «une telle prise de position ne fait pas partie des prérogatives de notre association». Estimant la proposition contraire aux statuts de la CMJB et jugeant qu'il s'agit d'une ingérence dans une question communale, il refuse de s'associer à une telle pratique. Et

si l'assemblée devait adopter la résolution, Patrick Tanner assure que «je proposerai au Conseil municipal de Saint-Imier de retirer son adhésion à la CMJB avec effet immédiat».

Dans son bon droit

Comme l'a souligné Virginie Heyer, le comité a pris connaissance de ces deux prises de positions, mais maintient la résolution telle que proposée. Elle a qualifié ces menaces de quitter la CMJB de «drôle de façon de concevoir le débat démocratique». Pas question donc de leur obéir.

UN COUP DE POUCE POUR LA COUPOLE

Après la partie statutaire, les maires ont assisté à une présentation par Sébastien Matthey des activités du Centre autonome de jeunesse (CAJ). Il a rappelé que la Coupole, qui est le plus ancien centre autonome de Suisse, allait être rénovée. La ville de Biemme va assumer une grande partie des coûts, soit 2,8 mios. Le CAJ en assurera 200 000 fr, mais il doit encore trouver 1,85 mio pour boucler le budget et permettre au centre de poursuivre ses activités.

Comme l'a souligné Sébastien Matthey, ce centre ne profite pas qu'à la jeunesse biennoise, mais également à celle du Jura bernois et du Seeland, avec plus de 70 000 spectateurs qui viennent découvrir 120 à 150 événements organisés par année. D'où son appel du pied aux maires afin que les communes dont ils ont la charge donnent un coup de pouce financier. Il a aussi insisté sur le rôle important que jouent le CAJ et la Coupole dans le paysage culturel biennois et régional. «Les travaux permettront de mettre la Coupole aux normes en matière d'hygiène, de ventilation et de locaux adéquats pour les artistes. Cela permettra aussi de réduire les nuisances sonores», a-t-il insisté. ● PHO

Pour la présidente de la CMJB, en effet, «les communes du Jura bernois sont dans leur bon droit en plaidant l'unité du Jura bernois». Et de rappeler que le 25 novembre 2015, lorsque les communes du canton du Jura ont hissé le drapeau prévôtois, le maire de Moutier, s'exprimant sur les ondes de RFJ, s'était dit extrêmement touché de cette démarche qui «illustre la fraternité, la solidarité et l'attachement que le canton du Jura porte à Moutier».

Un brin sarcastique, Virginie Heyer a glissé: «Cette démarche déséquilibrée, orientée et donc nullement objective», pour reprendre les termes de la lettre de Moutier, a-t-elle dérangé les autorités prévôtoises? Plus sérieusement, elle a souligné que la CMJB n'allait ni faire campagne, ni dépenser d'argent dans ce vote communaliste, mais qu'elle entendait bel et bien affirmer son souhait de voir l'unité du Jura bernois maintenue. Et d'ajouter que la CMJB «acceptera le résultat du 18 juin 2017, quel qu'il soit».

Quant aux reproches sur un

non-respect des statuts de la CMJB, sa présidente a notamment rappelé qu'«assurer l'information aux communes et promouvoir les contacts entre elles» figurait dans les statuts. «Publier une résolution publique disant qu'on a envie de continuer à travailler avec la commune de Moutier ne paraît pas scandaleux», a-t-elle asséné.

Non au chantage

Quant à la suspension éventuelle de la collaboration des deux communes avec la CMJB, Virginie Heyer a estimé qu'«il serait tout à fait lamentable d'en arriver là», mais qu'il n'était pas question de céder à ce chantage. Et de conclure ses propos en rappelant qu'en matière d'ingérence, le Gouvernement jurassien ne s'en privait pas, lui qui n'a pas hésité à féliciter le futur nouveau maire autonomiste de Moutier après son élection.

Les propos clairs de la présidente ont été parfaitement entendus puisque la résolution a été adoptée par 22 oui contre un non, avec deux abstentions. ●

LE TEXTE DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE HIER

«L'assemblée des maires de la CMJB souhaite témoigner à la population des communes de Moutier, Belprahon, Grandval, Crémines et Sorvillier son vif attachement et un profond souhait de pouvoir continuer à travailler avec elle au développement commun de notre région. Réaffirmant son indéfectible loyauté envers l'ensemble des communes composant le Jura bernois, l'assemblée des maires de la CMJB ne saurait trop encourager la population concernée à s'exprimer massivement en 2017 en faveur du projet le plus résolument tourné vers l'avenir qui leur est proposé, soit en faveur du maintien de l'unité du Jura bernois.» ●

PUBLICITÉ

Bienvenue

5 ans **COLORAMA** BIENNE

Polyvalence et compétence

Avec un site de production à Wiedlisbach (BE), Knuchel Peintures SA fabrique un assortiment complet de peintures et vernis pour la protection du bois et des bâtiments. Le conseil et la vente sont assurés par les points de vente COLORAMA dans toute la Suisse.

Depuis cinq ans en ville de Biemme, nous avons le plaisir de fournir à notre clientèle consciente de la qualité des peintures et vernis de haute qualité et de production Suisse. Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons cordialement à notre grillade d'anniversaire.

Samedi 25 juin, de 10h à 16h

Venez découvrir notre assortiment et des rabais supplémentaires au jeu de dés tout en vous restaurant avec une grillade.

L'équipe du COLORAMA Biemme ainsi que la maison Knuchel Farben SA se réjouissent de votre visite.

Conseils, ventes et concepts

Le COLORAMA Biemme dispose de l'assortiment complet de peintures et vernis pour toutes les applications. Avec le service COLORAMA Mix, votre teintage est possible en deux clic dans la majorité des produits pour le bâtiment et l'industrie. En outre, un grand choix d'accessoires et d'outillage. Les livraisons sont effectuées dans un délai très court.

Avec l'équipe COLORAMA expérimentée nous vous offrons une compétence pour tous les cas, afin de vous garantir un résultat irréprochable.



Knuchel Farben SA

Conseil-vente-concepts

Rue du Morat 46, 2502 Biemme • Tél. 032 396 08 08